



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Seine-Maritime

Question écrite n° 9080

Texte de la question

M Andre Duromea tient a porter a la connaissance de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, le profond mecontentement des parents d'eleves et des enseignants du college Arthur-Rimbaud de Saint-Aubin-les-Elbeuf, en Seine-Maritime. Il rappelle que pour la prochaine rentree scolaire de 1989 la dotation horaire est en baisse de vingt-cinq heures par semaine dans ce college. Il n'apprendra rien a M le ministre s'il lui rappelle les consequences desastreuses qu'aura cette reduction sur l'enseignement distribue aux eleves. Il lui signale, en outre, qu'une classe en moins signifie la surcharge pour toutes les autres, que la suppression des dedoublements de classe en sciences naturelles et sciences physiques entraine une contenance depassee des salles specialisees et donc des eleves dans le couloir. Dans le meme temps, il lui fait savoir que l'impossibilite dans laquelle se trouveront les enseignants de poursuivre les actions pedagogiques entrainera pour les eleves de ce college la remise en cause des groupes de niveaux, la fin des groupes de niveaux en mathematique, l'abandon du cycle 4e, 3e en trois ans pour les eleves en difficulte et le blocage de toute nouvelle initiative pedagogique. Aussi, il lui demande ce qu'il compte faire pour abroger cette decision de dotation horaire en baisse et, au contraire, la revoir a la hausse afin de permettre aux enseignants d'exercer leur metier dans de bonnes conditions et aux eleves de pouvoir etudier correctement.

Texte de la réponse

Reponse. - Vingt-cinq emplois s'ajoutant aux 124 emplois et 357 heures supplementaires de la dotation initiale viennent d'etre degages en faveur de l'academie de Rouen. Ce reajustement exceptionnel devrait permettre de preparer la prochaine rentree dans les meilleures conditions possibles. Si l'administration centrale a ainsi ajuste la dotation de l'academie de Rouen, c'est au recteur pour les lycees et aux inspecteurs d'academie pour les colleges qu'il appartient maintenant de repartir les moyens qui leur sont devolus. C'est pourquoi, s'agissant plus particulierement de la poursuite des actions pedagogiques au college Arthur-Rimbaud de Saint-Aubin-les-Elbeuf, il conviendrait de prendre directement l'attache de l'inspecteur d'academie de Rouen, seul en mesure de preciser la facon dont il a apprecie la situation de cet etablissement au regard de celle des autres etablissements de son ressort.

Données clés

Auteur : [M. Duromea Andr•](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9080

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 1989, page 574